

14ème législature

Question N° : 101293	De Mme Marie Récalde (Socialiste, écologiste et républicain - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > médicaments	Analyse > antiépileptique. conséquences.
Question publiée au JO le : 13/12/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Marie Récalde interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les conséquences des traitements de l'épilepsie, autres que la dépakine, pris par des femmes durant leur grossesse. Des soupçons pèsent sur la prise d'autres molécules, *clobazam* et *levetirazepam* notamment, et sur les possibles conséquences de leur interaction sur le fœtus. Le ministère des affaires sociales et de la santé a annoncé l'élargissement des mesures de précaution à d'autres traitements de l'épilepsie et des troubles bipolaires et de l'étude lancée sur 21 autres substances que l'acide valproïque. Elle souhaite connaître la liste de ces 21 substances en cours d'analyse et les perspectives que peuvent attendre les parents et enfants touchés lorsque que cette étude aura rendu ses conclusions.